

Alpes du Sud

Communiqué de presse

La CFDT sera présente devant le tribunal correctionnel de Gap le 10 septembre à 13H30 !

La CFDT lutte depuis toujours contre les discriminations et harcèlements de toute nature, et plus particulièrement contre les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui et depuis de nombreux mois, le syndicat CFDT des services des Alpes du Sud (SAS CFDT) apporte son soutien à 4 salariées qui ont été victimes de harcèlement et agressions sexuels dans le cadre de leur travail.

Les militants et militantes CFDT du magasin « Jardiland Gap » et de la société NERA (société de nettoyage assurant le nettoyage du magasin Jardiland Gap) ont permis de mettre à jour des pratiques d'harcèlement sexuel d'un directeur qui agissait depuis des années.

Ces salariées de Jardiland et de la NERA viennent le 10 septembre devant la juridiction pénale de Gap après des mois de procédure pour voir leur agresseur condamné, **et la CFDT est là pour les accompagner et les soutenir.**

Le mouvement « mee-too » est passé par là mais il reste encore aujourd'hui de nombreux secteurs ou les harceleurs et agresseurs font toujours régner la peur. **Cela doit s'arrêter !**

En conséquence, le syndicat CFDT des Services des Alpes du Sud qui défend les intérêts collectifs et individuels, moraux et matériels des salariés et salariées entend aussi voir reconnu ce combat syndical et sociétal par la reconnaissance de sa constitution en tant que partie civile :

- Parce que des salariées ont souffert dans leur chair en travaillant dans ces entreprises et que cela a eu pour effet de porter atteinte à leur santé et à la sécurité de leur avenir professionnel,
- Parce que ces agissements ont impactés un collectif de travail sur le long terme, en dégradant leurs conditions de travail,
- Parce que sans syndicat à leur côté les salariées auraient dû se battre seules,
- Parce que la CFDT sera toujours là pour défendre les salariés et salariées victimes d'agresseurs ou harceleurs, cela fait partie de ses missions et de ses valeurs,
- Parce qu'il faut que cela se sache : « **nul ne peut atteindre l'intégrité physique et morale des salariés sans qu'une réponse pénale forte soit donnée** ».

Contact presse : 0668840533 ou 0674070318

